

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 Avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de Coise, se sont réunis à 20H30 à la salle du Conseil en la Mairie de Coise, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 Avril 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Eliane MURIGNEUX, Bernadette MARTIN, Aurélie CARTERON, Yoan MAMMERI, Arnaud MOUNIER, Guillaume SOUBEYRAND, Valérie VENET

ÉTAIT EXCUSÉE :

Delphine CHILLET, Pierre Emmanuel GRANGE, Marie Agnès FAYOLLE, Lionel RICHARD

Secrétaire de séance : Pascal MURIGNEUX

Quorum : 8

- Travaux restaurant : - choix du contrôleur technique et SPS

3 cabinets ont été consultés (Bureau Veritas, Alpes contrôle, Apave)

Suite à l'analyse des offres, l'APAVE est l'offre la mieux disante pour un montant 5 300 € HT pour la mission SPS (Sécurité et de Protection de la Santé) 4 000 € HT pour la mission CT (Contrôle technique)

- Equipement d'un vidéo-projecteur et d'un écran à la salle associative et à la mairie.

Intervention dans les 2 bâtiments de Mr Jean-Louis Casse, société AMILEASE, qui œuvre dans le domaine de l'informatique.

Plusieurs propositions avec la possibilité d'option pour le rideau, enceintes, caméra, ont été apportées. Un devis sera transmis prochainement.

- Présentation projet Aménagement d'un espace d'exposition au théâtre

Le cabinet d'Architecte Tarabate a présenté le projet sur lequel il a travaillé.

Pour rappel : il s'agit de prévoir l'aménagement d'une zone d'exposition dans les locaux existants.

Il propose de maintenir la bibliothèque où elle se trouve en aménageant des espaces qui intègrent des vitrines dans des ouvertures existantes ou à créer ; puis propose un réaménagement du hall d'entrée, ainsi que l'aménagement d'un bar.

Dans la continuité du projet, il intègre des jeux d'enfants sur la zone de loisirs, et plus largement une idée de circuit touristique.

Une réunion jeudi 20/04 est organisée pour présenter le projet aux Tréteaux du Grand Val.

1. DELIBERATIONS :

1°) FIXATION TARIFS POUR L'ACHAT ET LA VENTE DE TERRAINS A L'ANCIEN COISE DANS LE CADRE DE L'OPERATION « LOTISSEMENT DU TILLEUL »

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement d'un lotissement au lieu-dit « Vieux Coise ».

Pour ce faire, un échange de terrain doit avoir lieu avec Mr et Mme GREGOIRE et Mr et Mme TIVEL.

Après avoir pris contact avec les propriétaires et défini les emprises avec le cabinet géomètre DENTON, les tarifs proposés sont les suivants : Prix d'achat : 30 €/m²

Prix d'achat : 30 €/m²

Prix de vente : 10 €/m²

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents

1°- ACCEPTE L'achat d'une parcelle à Mr et Mme THIVEL d'une superficie approximative de 522 m² pour un montant de 30€/m² et d'une parcelle à Mr et Mme Grégoire d'une superficie de 2099 m² pour un montant de 30€/m².

2°- ACCEPTE de vendre la parcelle de la commune à Mr et Mme Grégoire d'une superficie de 1014 m² pour un montant de 10€/m².

3°- DESIGNE Maître THIOLLIER à St Symphorien-sur-Coise en charge de ce dossier de cession/acquisition

A noter :

Le prix du terrain qui a été fixé à 10 € le m² est induit par le prix d'achat par la commune il y a 20 ans.

Le compromis devrait être signé prochainement et la vente devrait avoir lieu fin Juin

Concernant la vente des terrains : Obligation pour les acquéreurs des parcelles de mettre en place un stockage d'eau pluviale à la parcelle en plus d'une cuve de rétention.

Concernant le Permis d'aménager : Une demande de pièces complémentaires est intervenue. En effet, pour un aménagement en dessus de 2500 m², il est nécessaire de faire appel à un architecte paysager.

2°) FIXATION DU TARIF DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de fixer les tarifs concernant l'occupation du domaine public.

Il invite l'assemblée à fixer les tarifs à compter du 1^{er} Mai 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents

1°- **DECIDE** de fixer comme suit les différents tarifs relatifs à l'occupation du domaine public :

- Restaurateur pour terrasse : (aire de stationnement pour terrasse de café du 15 Avril au 20 octobre)	100 €
- Food Truck (par jour, sans branchement électrique) :	20 €
- occupation du domaine public (commerce)	100€/an

2. POINTS DIVERS :

Dossier amende de police

Point sur les devis en cours concernant les travaux d'accès au restaurant.

Panneaux photovoltaïques salle associative

Les panneaux fonctionnent depuis quelques semaines.

Travaux de rénovation

Des travaux de rénovation en peinture sont prévus pour la porte de l'église et l'accès à la chaufferie.

Atelier sentier d'Art

Atelier Sentier d'art en réflexion sur l'ensemble des sentiers de la commune (but : sortir l'art des galeries)

Marché des créateurs

Marché de printemps des créateurs non reconduit par Le Papotin.

Centre Socio Culturel

Bilan : 96 enfants qui circulent dans les crèches du territoire. Bon taux de remplissage.

AG prochainement

Bilan financier excédentaire, recettes émanant principalement CAF, dépenses salaires des salariés.

Ecole Paul Lornage

Le nombre d'enfants qui se rendent à la cantine augmente de manière significative. La taille de celle-ci devient limitée pour accueillir l'ensemble des enfants en même temps.

Séance levée à 23H30.

Procès-verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du conseil du 11 Avril 2023

Vu le 12/04/2023,

Le secrétaire de séance,
Pascal MURIGNEUX

Le Maire,
Philippe BONNIER

Affichée et publiée le :

